



RELEVÉ DE NOTES

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Rectorat de La Réunion - DEC3
Bureau du bac. professionnel
24, avenue Georges Brassens
Le Moufia - CS 71003
97743 ST DENIS CEDEX 9
Tél. :
Mail. : dec.exapro4@ac-reunion.fr

Nom de famille : RIVIÈRE
Nom d'usage :
Prénom(s) : Gabriel Évan Alain
Né le : 09/06/2006 A : SAINT-PIERRE (974)
INE : 100435165KA
Etablissement : 9741230U Lycée Vincendo
ST JOSEPH
Forme de passage : Globale - Jury : 33101
Catégorie : SCOLAIRE BACPRO 3 ANS

MONSIEUR RIVIÈRE Gabriel Évan
Alain
3 RUE DES BEGONIAS
97442 ST PHILIPPE



Application mobile :
CycladesVerif

Spécialité Optique lunetterie

Epreuves du 1er groupe	Note	Coefficient	Points	Observations
Epreuve scientifique et technique	17.00/20	3.0		
U11 Mathématiques	17.0/20	1.5	25.50	
U12 Physique-Chimie	17.0/20	1.5	25.50	
U2 Technologie (1)	16.0/20	3.0	48.00	
Prise en compte de la formation en milieu professionnel	14.50/20	14.0		
U31 Examen préalable (1)	16.0/20	3.0	48.00	
U32 Adaptation et prise de mesures (1)	14.5/20	5.0	72.50	
U33 Réalisation d'un équipement optique (1)	14.0/20	4.0	56.00	
U34 Economie et gestion	14.5/20	1.0	14.50	
U35 Prévention, santé, environnement	12.0/20	1.0	12.00	
U4 Langue vivante-Anglais	11.5/20	2.0	23.00	
Langue vivante A : écrite-Anglais	6.5/12			
Langue vivante A : orale-Anglais	5.0/8			
Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique	11.75/20	5.0		
U51 Français	13.5/20	2.5	33.75	
U52 Histoire-géographie et enseignement moral et civique	10.0/20	2.5	25.00	
U6 Arts appliqués et culture artistique	15.5/20	1.0	15.50	
U7 Education physique et sportive-Contrôle en formation (Apte)	17/20	1.0	17.00	
C01 Chef d'œuvre	15.5/20		11.00	
Chef d'œuvre : présentation orale	15.0/20			
Chef d'œuvre : note du livret	16.0/20			
Chef d'œuvre, note de la scolarité 1ère	18.01/20			
Chef d'œuvre, note de la scolarité terminale	13.00/20			
Epreuves professionnelles	Total :	15.0	224.50	Moyenne : 14.96/20
RÉSULTAT : Epreuves du 1er groupe	Total :	29.0	427.25	Moyenne : 14.73/20
DECISION DU JURY: Admis Mention Bien				

(1) : Épreuve entrant dans le calcul de la moyenne des épreuves professionnelles

A Saint-Denis, le 08 juillet 2024

Le présent document vaut ce que de droit jusqu'à délivrance du diplôme pour le candidat admis. Il n'en sera pas délivré de duplicita. Prévoir des copies en cas de besoin.

NOTA: le changement de réglementation peut entraîner la modification ou la suppression de la validité des bénéfices ou des dispenses. Il est conseillé de se renseigner au plus tard lors de l'inscription à l'examen.

Pour le recteur de région académique,
recteur d'académie et par délégation,
La Cheffe de la Division des Examens
et Concours

Abla ZENATI